



# Mise en œuvre du changement d'année de base des comptes nationaux du Bénin

## 1. Qu'entend-on par changement d'année de base ou le rebasage des comptes nationaux ?

Les comptes nationaux représentent une composante essentielle du système national d'information statistique. Ils sont élaborés conformément au Système de Comptabilité Nationale (SCN), adopté par la Commission Statistique des Nations-Unies, qui définit les concepts et définitions, les nomenclatures, les modes de valorisation ainsi que les différents comptes à produire.

Les comptes nationaux fournissent une description synthétique et cohérente de l'économie. Ils permettent, en particulier, de déterminer le Produit Intérieur Brut (PIB) et de disposer d'indicateurs d'évolution pour mesurer les performances de l'économie nationale dans le temps.

Les comptes nationaux sont établis, à partir d'une année de base, qui constitue en général l'année de référence des structures et des agrégats macroéconomiques. Cependant, au fur et à mesure qu'on s'écarte de l'année de base, la qualité des comptes nationaux se dégrade. Il devient, ainsi, impératif de la renouveler pour mieux appréhender les changements affectant les structures de l'économie. En général, plusieurs raisons incitent au changement de l'année de base des comptes nationaux :

- la première raison est d'ordre conceptuel ou méthodologique. Il s'agit de prendre en compte les nouveautés du dernier Système de Comptabilité Nationale adopté par les Nations-Unies (le SCN 2008) ainsi que les nouvelles classifications nationales et internationales des activités et des produits, impliquant la reconstitution d'une série de comptes différente de l'ancienne ;
- la deuxième raison est l'évolution structurelle de l'activité économique, due à l'apparition de nouvelles activités et de nouveaux produits ou à la disparition d'autres, au changement dans les habitudes de consommation, de production et de commercialisation et à la modification sensible de la qualité des produits ;
- la troisième motivation est le souci d'améliorer la qualité des comptes nationaux, dégradée par l'éloignement de l'année de base, tel qu'évoqué ci-dessus. En effet, les erreurs sur les évolutions annuelles peuvent se cumuler et les choix méthodologiques ou les arbitrages opérés sur l'année de base peuvent se révéler inappropriés et moins pertinents pour les années courantes, contribuant à altérer la série des comptes.

Ainsi, le changement de l'année de base des comptes nationaux du Bénin s'inscrit dans la volonté du pays de suivre la dynamique enclenchée au niveau continental pour la mise en œuvre du SCN 2008, à l'instar des pays comme l'Afrique du Sud, le Cameroun, les Comores, le Ghana, le Kenya, le Maroc, le Nigéria et le Sénégal. Aussi, le passage à une nouvelle année de base permet-il de renforcer la qualité des comptes nationaux, notamment avec l'amélioration de la couverture et l'actualisation de la structure de l'économie.

## 2. Mise en œuvre du Projet

L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) a entrepris depuis janvier 2016, le processus de rebasage des comptes nationaux du Bénin et de mise en œuvre du Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies de 2008 (SCN2008). L'objectif visé est de conformer les comptes nationaux du Bénin aux normes internationales en vigueur et de les adapter aux nouvelles réalités résultant de l'évolution structurelle de l'économie nationale. Le projet a été institué par l'arrêté interministériel N°001/SGG16/MPD-MEF/DC/SGM/DGAE-INSAE du 07 septembre 2016. Conformément à cet Arrêté, il a été mis en place un Comité de pilotage constitué de certains Directeurs Généraux (ou leurs représentants) du Ministère du Plan et du Développement ainsi que celui de l'Economie et des Finances, de certains acteurs impliqués dans les questions de statistiques officielles, de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Bénin et de quelques structures membres du Système Statistique National (SSN).

La mise en œuvre des activités du projet a été confiée à l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). Les travaux se sont déroulés sur une période de plus de deux ans et ont mobilisé une trentaine de cadres économistes et statisticiens. L'année 2015 a été retenue comme nouvelle base des comptes nationaux et doit remplacer la base 2007.

Le projet a notamment bénéficié de l'assistance technique et financière du Gouvernement béninois, de la Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA), de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT), du Fonds Monétaire International (FMI), notamment AFRITAC de l'Ouest, de la Délégation de l'Union Européenne et de la Coopération Allemande à travers le projet ACMERP de la GIZ.

## 3. Principaux changements introduits dans la base 2015

Les principaux changements introduits dans la nouvelle base des comptes nationaux portent sur :

### 3.1 L'utilisation de nouvelles sources d'informations

Il s'agit principalement de (du/des) :

- ✓ quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4) de 2013 ;
- ✓ l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV) de 2015 ;
- ✓ l'Enquête sur le Commerce Extérieur Non Enregistré (ECENE) ;
- ✓ enquêtes agricoles menées par la Direction des Statistiques Agricoles (DSA) du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche ;
- ✓ enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation de la production halieutique au Bénin ;
- ✓ différentes sources de données administratives (Balance des paiements, statistiques des finances publiques, statistiques douanières, débarquements des pêches artisanales et industrielles, production contrôlée de produits forestiers, effectifs du cheptel, statistiques sur la production minière, les documents comptables des entreprises, etc.).

### **3.2 Améliorations apportées sur la couverture et la méthodologie**

Le changement d'année de base a été l'occasion d'intégrer toutes les activités émergentes qui n'étaient pas couvertes ou insuffisamment prises en compte dans la base de 2007. Il s'agit en particulier des enquêtes et études ci-après :

- ✓ Enquête sur les ISBLSM ;
- ✓ Enquête sur les Consommations intermédiaires ;
- ✓ Etude sur les restaurants ;
- ✓ Etude sur le change informel ;
- ✓ Etude sur les échanges informels ;
- ✓ Etude sur les trafics routiers (zémidjans, bus, voiture) ;
- ✓ Etude sur l'évaluation de la production halieutique ;
- ✓ Etude sur la commercialisation de l'essence kpayo ;
- ✓ Etude sur l'évaluation de la production forestière ;
- ✓ Etude sur les industries Agroalimentaires ;
- ✓ Etudes sur l'extraction artisanale de métaux précieux et pierres précieuses ;
- ✓ Estimation de la production de l'éducation ;
- ✓ Etude sur le palmier à huile ;
- ✓ Etude sur les spéculations de rente (Cacao, café, hévéas) ;
- ✓ Etude sur les marges commerciales ;
- ✓ Etude sur les BTP ;
- ✓ Etude sur la production de l'assurance dommage ;
- ✓ Etude sur les œuvres artistiques ;
- ✓ Enquête sur le transport fluvial ;
- ✓ Etude sur la fiscalité ;
- ✓ Etude sur l'armement.

En outre, le changement d'année de base a permis l'amélioration de certains traitements. Il s'agit en particulier de :

- ✓ la méthodologie d'estimation des données des entreprises en activité et n'ayant pas déposé leurs états financiers ;
- ✓ l'estimation de la production des « autres services spécialisés scientifiques et techniques » ;
- ✓ l'intégration des salaires des corps émergents dans le calcul de la production des administrations publiques ;
- ✓ la prise en compte de nouveaux paramètres techniques pour le traitement des données de l'agriculture et de l'élevage.

### **3.3. La prise en compte de certaines nouveautés du SCN 2008**

L'INSAE a mis à profit le changement d'année de base des comptes nationaux pour introduire certaines recommandations du SCN 2008 pertinentes pour l'économie béninoise. Il s'agit notamment de la prise en compte :

- ✓ des dépenses consacrées à la Recherche & Développement comme des investissements et non plus comme des consommations intermédiaires, ce qui conduit à relever le niveau du PIB ;

- ✓ du nouveau mode de calcul et de la répartition du service d'intermédiation financière indirectement mesuré (SIFIM) selon le bénéficiaire (en consommation intermédiaire, consommation finale ou exportation) ;
- ✓ des dépenses d'armements comme de l'investissement ;
- ✓ du mode de calcul de la production de la Banque Centrale et de l'assurance non vie préconisé par le SCN 2008.

### **3.4. L'adoption d'une nouvelle classification des activités et des produits**

Pour prendre en compte les mutations intervenues dans la structure de l'économie et les besoins d'informations des utilisateurs ainsi que la révision des nomenclatures en vigueur dans les pays membres d'Afristat, des modifications ont été apportées aux nomenclatures permettant de classer les activités et les produits. A titre illustratif, toutes les activités liées aux technologies de l'information et de la communication ont été regroupées dans une branche appelée « Information et communication ». Auparavant, elles étaient dispersées dans plusieurs branches, ne permettant pas d'en avoir une bonne visibilité.

### **3.5. Utilisation d'ERETES**

Le progiciel utilisé pour réaliser les travaux est ERETES. Il s'agit d'un système d'information qui sert à l'élaboration des comptes nationaux. Il permet de stocker les données économiques de base, d'organiser les travaux de l'équipe de comptables et de rapprocher les données. ERETES propose à la fois des écrans de travail, un système de pilotage des tâches et une aide en ligne. Il donne la possibilité de calculer le PIB selon les trois approches traditionnelles (production, dépenses, revenus). Il permet l'élaboration des comptes en année de base et en année courante, à prix courants et à prix constants, l'élaboration d'un Tableau des ressources et emplois (TRE) ainsi que les comptes des secteurs institutionnels débouchant sur le Tableau des comptes économiques intégrés (TCEI).

## **4. Résultats obtenus**

L'année 2015 a été choisie comme l'année de la nouvelle base des comptes nationaux du Bénin. Au terme des travaux, les principaux résultats suivants sont obtenus pour les années 2015 et 2016 :

- ✓ **le Produit intérieur brut (PIB) du Bénin passe pour l'année 2015 de 4 926 milliards de francs CFA aux prix courants, suivant le SCN1993 à 6732,8 milliards de francs CFA suivant le SCN 2008, soit une réévaluation de 36,7% ;**
- ✓ **les secteurs primaire, secondaire et tertiaire contribuent désormais respectivement pour 26,4%, 16,4% et 49,2% contre 24,9%, 17,9% et 46,3% auparavant ;**
- ✓ **les résultats des comptes de 2016 établissent le PIB à prix courant à 7 005,2 milliards pour 6 957,7 milliards à prix constant, soit un taux de croissance de 3,3% et un déflateur de 0,7%.**

L'INSAE s'est également engagé dans le processus de rétropolation des comptes nationaux du Bénin. Ainsi, les comptes nationaux du Bénin seront rétropolés de 1999 à 2014 suivant le SCN2008, afin de disposer d'une série cohérente.

Les travaux d'élaboration des comptes définitifs de l'année 2017 sont également en cours et pourront être rendus disponibles.

## 5. Quelques conséquences du changement d'année de base

Le suivi de la performance des pays s'appuie essentiellement sur l'analyse d'indicateurs spécifiques tels que le PIB par tête, le déficit budgétaire global, la pression fiscale, le taux d'ouverture, le taux d'endettement. Tous ces indicateurs sont définis par rapport au PIB.

Ainsi, une modification du niveau du PIB a un impact direct sur le niveau de ces indicateurs. A cet effet, le relèvement du PIB améliore le classement du Bénin sur les critères de convergence de l'UEMOA concernant le déficit budgétaire fixé à 3% du PIB. Par contre, elle dégrade ses performances selon l'indicateur sur la pression fiscale. En définitive, le changement d'année de base permettra d'avoir une bonne référence pour l'évaluation des politiques économiques mises en œuvre par le Gouvernement.

